



Représenté par Monsieur Blommaert Alexandre  
102 Rue Jean Bart  
59420 Mouvaux

Numéro Siret : 514 784 883 00019

### **Information sur les services et tarifs**

AE ménage propose plusieurs services, en plus des conseils gratuits et des renseignements sur une éventuelle création d'entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur.

AE ménage propose 2 services différents :

- Une aide administrative gratuite pour l'obtention de l'agrément simple services à la personne
- Un service de gestion administrative qui comprend la conception de vos factures, la déclaration de votre chiffre d'affaire, les comptes rendus obligatoires liés à l'agrément simple, et l'élaboration des attestations fiscales pour vos clients (au mois de janvier) : forfait gestion administrative.

**Ce service étant couplé à une publicité organisée au sein du réseau AE ménage, vous êtes de plus référencés sur notre annuaire, nous vous mettons en relation avec les clients potentiels qui contactent le réseau.**

#### **Agrément simple**

**- aide Téléphonique pour remplir le dossier d'agrément simple services à la personne.**

**-L'élaboration des modèles de documents nécessaires pour l'obtention de cet agrément :**

- modèle d'information fiscale
- modèle d'attestation fiscale
- modèle de facture
- modèle de devis

- information sur les tarifs
- mode de recrutement et annonce de recrutement
- fiche de poste,
- contrat de prestation de services
- contrat de travail en CDI
- modèle de publicité
- prévisionnel d'activité sur 3 ans

<b><u>Forfait Gestion administrative</u></b>	<b><u>Tarif</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration de vos factures</li> <li>- la déclaration de chiffre d'affaire (mensuelle ou trimestrielle au choix)</li> <li>- les comptes rendus obligatoires lié à l'agrément simple sur l'intranet Nova : Etat mensuel d'activité et bilan annuel.</li> <li>-l'élaboration du livre des recettes récapitulant vos encaissements</li> <li>- l'élaboration des attestations fiscales pour vos clients (à établir au mois de janvier n+1 pour l'activité de l'année n)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Tarif selon votre chiffre d'affaire :</u></b></p> <p><b>8%</b> de votre chiffre d'affaire. A régler mensuellement par chèque ou virement ou par prélèvement automatique (prochainement)</p> <p><b>Exemple : pour un chiffre d'affaire sur le mois d'octobre de 1000€, il vous sera demandé un règlement de 80 € au début du mois de Novembre</b></p>